

Paris, le 12 février 2024

Monsieur le Premier Ministre

Gabriel ATTAL

MaPrimeRenov'

Monsieur le Premier Ministre, entendez l'appel de la profession en faveur de sa révision immédiate.

Nous avons des solutions pour réussir ensemble.

Le constat est sans appel. Avec 90% des logements existants à rénover, la réforme de MaPrimeRénov', entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, ne vous donnera pas les moyens d'atteindre les objectifs de décarbonation des bâtiments fixés dans le cadre de la planification écologique. Les travaux d'ampleur à réaliser, pour obtenir les aides, seront trop lourds pour les particuliers, leur reste à charge encore bien trop coûteux et les démarches toujours trop complexes pour les professionnels.

Cette réforme, nous les acteurs du secteur, CAPEB, COEDIS et la FDMC pour la distribution professionnelle, industriels, organismes professionnels, nous l'appelions de nos vœux. La croissance des travaux de rénovation énergétique diminue, trimestre après trimestre, tout comme le nombre d'entreprises RGE et tout particulièrement le nombre de TPE, conséquence logique de la complexité grandissante des dispositifs RGE et CEE qui, pour autant, n'a pas permis de lutter efficacement contre la fraude. Le nombre de chantiers de rénovation énergétique financés par l'ANAH, au travers de MaPrimeRénov' a ainsi diminué en 2023 de 17 % (soit 569.243 chantiers avec seulement 72.000 rénovations globales).

La révision du dispositif MaPrimeRénov' est donc une nécessité car la trajectoire qui a été privilégiée va nous mener tout droit à une catastrophe annoncée.

Nous, les acteurs du secteur, avons uni nos voix, en décembre dernier, pour demander à Madame Elisabeth Borne, de corriger les failles de cette réforme avant que cette dernière n'en vienne à porter un coup préjudiciable à l'accélération indispensable des travaux de rénovation énergétique, et par voie de conséquence, aux particuliers eux-mêmes ainsi qu'à l'activité des entreprises du bâtiment.

Sans réponse du gouvernement depuis, nous réitérons, auprès de vous, Monsieur le Premier ministre, notre appel à prendre les décisions qui s'imposent.

Compte tenu de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés, nous les acteurs de la filière, nous nous sommes concertés sur les principales propositions d'évolutions qui, nous vous l'assurons, permettraient à cette réforme de remplir pleinement sa mission. Nous vous soumettons les conclusions auxquelles nous sommes parvenus et en appelons à votre responsabilité pour organiser, dans les meilleurs délais, la concertation qui s'impose.

Il n'est pas trop tard !

Pour s'assurer que la réforme ne conduise pas à exclure les ménages susceptibles d'engager des travaux, à défaut d'aides ou par manque de financement d'un reste à charge trop lourd, nous vous proposons, tout d'abord, de permettre des rénovations d'ampleur dans le cadre d'un parcours travaux de 3 à 5 ans, avec un dispositif d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation effective des travaux. Nous vous proposons également de créer un prêt vert en 3 clics à taux bonifié, garanti par l'État et distribué par toutes les banques pour financer le reste à charge des ménages.

Si nous sommes convaincus de la nécessité d'inciter aux rénovations d'ampleur, leur multiplication par trois en un an ne nous semble pas réaliste.

Ce principe de réalité doit nous conduire à permettre à tous les occupants de passoires thermiques d'être aidés même en cas de réalisation de mono-gestes, compatibles avec une rénovation globale.

Pour éviter que la réforme n'écarte les TPE compétentes, ce qui arrivera nécessairement sans révision du dispositif actuel de soutien aux rénovations d'ampleur, nous vous proposons de faciliter la création des groupements momentanés d'entreprises non solidaires et toutes autres alternatives équivalentes.

Pour permettre la réalisation de travaux d'isolation, 1^{er} geste à réaliser selon tous les experts techniques pour une rénovation énergétique optimale, nous vous proposons de ne pas imposer la mise en place d'un mode de chauffage décarboné lorsque le logement dispose d'une chaudière récente (de moins de 10 ans) avec une performance énergétique satisfaisante (THPE) ou d'un système de chauffage hybride.

Pour ne se priver d'aucune solution technique pertinente et efficace au profit d'un choix unique d'équipement (PAC) et d'énergie (électricité), nous vous proposons de maintenir une diversité des modes de chauffage pour répondre à l'ensemble des situations et des problématiques, dans le respect d'une trajectoire de décarbonation ambitieuse (biogaz, biofioul, dispositif de chauffage hybride, etc.).

Nous vous proposons également de n'exiger l'accompagnement d'un accompagnateur Rénov (MAR) que lorsque le nombre d'accompagnateurs compétents sera suffisant dans un département, pour donner le temps à l'ANAH de se structurer et de s'organiser en proximité.

Enfin, pour que la réforme ne manque pas son objectif en se privant de milliers de chantiers réalisés par les plus de 600 000 entreprises artisanales du bâtiment qui, seules, rendront possible la massification des rénovations énergétiques, nous vous proposons, en complément de la qualification RGE qui doit être drastiquement simplifiée, de mettre en œuvre un dispositif de Certificat de conformité - Rénovation Énergétique, spécialement adapté aux TPE, consistant en la réalisation, en fin de chantier, d'un contrôle de conformité des travaux pour les entreprises non RGE.

L'indispensable lutte contre la fraude implique d'arbitrer en faveur de dispositions simples qui ne coûtent rien.

Vous l'aurez compris nos propositions vont bien au-delà d'une demande de simplifications même si celles-ci sont bien évidemment nécessaires.

Monsieur le Premier ministre, soyez assuré que nous sommes animés par le même objectif : la pleine et entière réussite de ce dispositif et que nous mettons tout en œuvre pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous présenter en détail chacune de nos propositions et envisager la suite qui pourrait leur être donnée pour que la réforme porte pleinement ses fruits.

C'est en avançant ensemble que nous atteindrons la neutralité carbone en 2050.

Jean-Christophe REPON
Président
CAPEB



Olivier JOREAU
Président
AICB



Géraud ROUCHY
Président
ALGOREL



José PRETOT
Président
COEDIS



Jean-Charles COLAS-ROY
Président
COENOVE



Eric LAYLY
Président
FF3C



Philippe POUJOL
Président
Fédération Nationale de
la Décoration



Julie FAZIO
VANDERBORGHT
Présidente
FRANCE GAZ LIQUIDES



Marie ARNOUT
Présidente
FDMC



Jean-Marc LEROY
Président
FRANCE GAZ



Pierre FLECK
Président
Groupe FRANS
BONHOMME



Laurence POIRIER-
DIETZ
Directrice Générale
GRDF



Benoit HENNAUT
Président
HERIGE



Olivier COLLEAU
Président
KILOUTOU



Christine MUSCAT
Directrice Générale
KNAUF FRANCE



Nicolas BALLAND
Président
LARIVIERE



Gérard DÉPREZ
Président
LOXAM



Eric LIMASSET
Président
LAYHER



Joel SCHOEHNER
Président
ORCAB



Pascal TISSEYRE
Président
PPG



Benoit KHOUANE
Président
SNSO



François BLONDEL
Directeur commercial
URMET



Christian GRUNDLER
Président
VIESSMANN France SAS



Claude KOPFF
Président du Directoire
WURTH France

